

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES PHARMACIENS POUR LE BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES



Le pharmacien est un acteur majeur du bon usage des médicaments. Les antibiotiques sont des médicaments qui nécessitent une vigilance particulière pour préserver leur efficacité et limiter l'émergence de bactéries multirésistantes.

En 2015, l'association Le LIEN, la FHF et la SPILF ont lancé une campagne sur le juste usage des antibiotiques et ont proposé une charte d'engagement pour les établissements et pour les médecins.

Au sein du RésO InfectiO PACA-Est, les pharmaciens hospitaliers ont décidé de se joindre à cette dynamique et de s'engager sur des actions fortes et fédérées.

Dans l'intérêt des patients, nous nous engageons à :

1. Participer à l'Equipe Multidisciplinaire en Antibiothérapie (EMA) ;
2. Valider pharmaceutiquement toutes les prescriptions d'antibiotiques :
 - a. en niveau 2 (classification SFPC) minimum,
 - b. en s'appuyant sur les recommandations nationales et/ou locales,
 - c. en alertant le référent en antibiothérapie et/ou l'infectiologue en cas de prescription d'antibiotique à dispensation contrôlée ou de prescription complexe ;
3. Suivre les consommations d'antibiotiques
 - a. avec l'outil ConsoRes,
 - b. en surveillant les carbapénèmes et les prescriptions > 7 jours (CAQES) ;
4. Partager nos outils et s'enrichir mutuellement de nos expériences au sein du réseau.

Le(s) pharmacien(s) du service (nom, date et signature)